



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –126 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Budget annexe Dév Eco – Décision Modificative 2018-1.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de modifier le budget annexe Développement Economique établi au titre de l'exercice 2018 pour tenir compte d'ajustements de crédits nécessaires au paiement des factures.

Monsieur le président propose de modifier les écritures de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	+
50 000,00 €	
Chapitre 011 – Article 61523 – Entretien des terrains :	+ 25 000,00
€	
Article 63512 - Taxes foncières :	+
25 000,00 €	
Chapitre 023 – Article 023 – Virement à la section d'investissement :	- 50 000,00 €
Recettes d'investissement :	-
50 000,00 €	
Chapitre 021– Virement de la Section de Fonctionnement :	- 50 000,00 €
Dépenses d'Investissement :	- 50 000,00 €
Opération 27 – Article 2315 – Travaux ZA Anzacs :	-
50 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver la décision modificative 2018-1 établi au titre du budget annexe Développement Economique ;
- d'autoriser monsieur le Président à procéder aux modifications des écritures de ce budget ;

- de transmettre cette décision modificative à Mme le Trésorier de l'Intercommunalité en poste à la Trésorerie de Bapaume.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.
Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-126 du 24/09/2018.

Budget Annexe Dév Eco – DM 2018-1.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS